

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Nombre de conseillers : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Belle étoile, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLÉ, Gwénaël LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Bénédicte BARRÉ-VILLENEUVE, Michel LOUESSARD, Nicole OGER, Bruno BODARD, Stéphane DESILLES, Patrick CORDUAN, Lucie BERNARD-LICOT, Emilie CALVAR, Emilie CARRÉ, Alexandre JOANNIC, Jean-François BRETON, Emmanuel MASSARD, Jack AUBRY.

Monsieur Blaise MAYANGA a donné pouvoir à Monsieur Gwénaël LE FLOCH

Madame Myriam FORGET a donné pouvoir à Monsieur Bruno BODARD

Absents excusés : Mme Virginie LE JULE

Convocation du 17 mars 2021

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DESILLES

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2021

1-Réf : 2021-011 – Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Monsieur le Maire expose :

Dans les communes de plus de 1000 habitants, l'article L270 du code électoral prévoit que la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Madame Françoise PONTVIANNE, 6^{ème} sur la liste « TREFF'ENSEMBLE », conseillère municipale depuis le 17 février 2021 nous a transmis sa lettre de démission ce 17 février 2021 qui a été acceptée et transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan.

Monsieur Jack AUBRY a donc été convoqué pour le conseil municipal du 24 mars 2021.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Jack AUBRY en qualité de conseiller municipal en remplacement de Madame Françoise PONTVIANNE, démissionnaire et l'inscrira au tableau du Conseil Municipal qui sera transmis en Préfecture.

2-Réf : 2021-012 – Représentation au sein des conseils municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu de la démission d'un conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes commissions.

Il vous est proposé de l'inscrire dans les mêmes commissions que le conseiller municipal démissionnaire, à savoir les commissions :

- Vie sportive et associative
- Vie scolaire- enfance- jeunesse
- Environnement- cadre de vie- tourisme
- Culture-Communication
- Commission de contrôle des listes électorales

En accord avec l'assemblée, le vote a été réalisé à main levée et le candidat – Monsieur Jack AUBRY a été élu par 18 voix.

3-Réf : 2021-013 – Budget primitif 2021

Madame Nadine MIGNOT, adjointe aux finances, rappelle le travail effectué par la commission des finances lors de l'élaboration du budget primitif 2021. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes et doit permettre à la collectivité de fonctionner normalement pour tout ce qui concerne la gestion courante des différents services et d'engager les équipements nouveaux ou en cours. Les dépenses de fonctionnement sont globalement connues, ce qui n'est pas toujours le cas des recettes.

Les principaux investissements sont la construction d'un restaurant scolaire, les travaux électricité et téléphone RD 116, l'achat de matériels divers, les travaux d'entretien à la chapelle de Cran, les travaux de remise en état de l'éclairage public à Bizole et Kerno suite à des vols de câbles.

Le financement des investissements est assuré par l'excédent de fonctionnement capitalisé, le fond de compensation de la TVA (FCTVA), mais aussi les subventions et participations de Morbihan Energies pour l'enfouissement des réseaux, du Département, de la région et de l'Etat via la DETR (Dotation Equipements des Territoires Ruraux) et par l'emprunt en tant que variable d'ajustement.

Ce projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Section de fonctionnement : 1 549 572 €
- Section d'investissement : 3 343 311 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à la majorité, 16 voix Pour, 1 voix contre (J.F. BRETON), 1 abstention (J.AUBRY)

- Approuve le budget primitif 2021

4-Réf : 2021-014 – Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports met en place des mesures destinées à favoriser la continuité pédagogique dans les écoles grâce au développement des services numériques. Ces mesures visent à l'acquisition d'équipements informatiques, de services et ressources numériques, pour garantir l'accès au numérique dans tous les territoires, et notamment les territoires ruraux.

L'Etat participe à hauteur de 70% de la dépense, le solde étant à la charge des communes.

L'école Saint-Joseph ayant des besoins en matière d'équipement informatique, elle a sollicité la commune pour la participation à cet appel à projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant
Acquisition pack classe numérique ((VPI + 8 portables)	7 160,20 €	Financement ETAT (70%)	5 012,14 €
		Participation COMMUNE (30%)	2 148,06 €
TOTAL	7 160,20 €		7 160,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter, dans le cadre du plan de relance, une subvention auprès de l'ETAT
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

5-Réf : 2021-015 – Taux d'imposition 2021

Mr le Maire indique que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021.

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26% pour le Morbihan), qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Compte tenu de la situation économique, la commission finances a émis un **avis favorable** pour ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote les taux suivants :

-Taxe foncière bâti : **33.00 %** (17.74% taux communal 2020 + 15.26% taux départemental 2020)

- Taxe foncière non bâti : **52.22 %**

6-Réf : 2021-016- Compte administratif et compte de gestion 2020 budget annexe lotissement Les Jardins de Salomé 2

Madame Nadine MIGNOT rappelle qu'un budget annexe lotissement Les jardins de Salomé 2 a été créé en 2020, et qu'aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice. Il est cependant nécessaire d'adopter le compte administratif et le compte de gestion

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BP 2020	CA 2020
Achats terrains (à la commune)	20 000,00	0,00
Achats études (géomètre)	10 000,00	0,00
Achats travaux	25 000,00	0,00
TOTAL	55 000,00	0,00

RECETTES	BP 2020	CA 2020
Vente des lots	55 000,00	0,00
TOTAL	55 000,00	0,00

Mr le Maire est invité à quitter la salle du conseil pour délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion 2020 du budget annexe lotissement Les Jardins de Salomé 2.

7-Réf : 2021-017– Budget primitif annexe 2021 du lotissement Les Jardins de Salomé 2.

Suite à la réunion de la commission des finances du 15 mars dernier, Madame MIGNOT, adjointe au Maire, présente le projet de budget annexe 2021 Les jardins de Salomé 2 :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	BP 2021
6015	Achats terrains (à la commune)	16 354,00
6045	Achats études (géomètre)	8 400,00
658	Centimes TVA	1,00
	TOTAL	24 755,00

	RECETTES	BP 2021
7015	Vente des lots (lot n°1 : 525 m ²)	54 600,00
7133	Stock	20 193,00
758	Centimes TVA	1,00
	TOTAL	74 794,00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	BP 2021
3351	Stock	20 193,00
	TOTAL	20 193,00

	DEPENSES	BP 2021
168748	Avance budget commune	20 193,00
	TOTAL	20 193,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2021 du budget annexe lotissement les Jardins de Salomé 2.

Monsieur Blaise MAYANGA entre en séance à 19h00.

8-Réf : 2021-018– Dénomination d'une voie publique.

Considérant l'intérêt que présente la dénomination de la voie située entre la rue Sainte Appoline et la résidence du Dévéhat, Monsieur le Maire propose d'adopter la dénomination suivante : **Rue René Descartes**.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de nommer la voie publique située entre la rue Sainte Appoline et la résidence du Dévéhat : **Rue René Descartes**.

● Questions diverses

Portage foncier parcelle ZD 78 : Monsieur le Maire rappelle que la parcelle ZD 78, située au 17 rue des Templiers, fait l'objet d'un portage foncier de GMVA depuis le 24 mai 2016. La convention, d'une durée de 5 ans, arrive à son terme le 23 mai 2021, et aucun projet d'aménagement n'étant opérationnel, une prolongation de 5 ans va être demandée. La commune aura la possibilité de racheter la propriété avant le terme de ces 5 nouvelles années.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.

Le Maire,
Claude LE JALLÉ